

Date de dépôt : 17 mars 2009

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi n° 7659 ouvrant un crédit de construction pour le raccordement des eaux usées du village de Dardagny sur la station d'épuration de La Plaine

Rapport de M. Mario Cavaleri

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous l'amène direction du président de la commission, M. David Amsler, le projet de loi a été examiné lors de la séance du 3 mars 2009.

Ont assisté aux travaux MM. Charles Stalder, directeur du domaine de l'eau au Département du territoire, et Fabio Heer, responsable de l'unité des constructions aux SIG, à qui vont les remerciements des commissaires pour leur active participation.

Le procès-verbal de la séance a été tenu par M^{me} Camille Selleger, qu'il convient également de remercier.

L'ouvrage en question a soulevé la réaction d'un commissaire (L) en raison de l'important dépassement du crédit, soit 1 405 038 F. Bien qu'aucune subvention n'ait été obtenue de la Confédération, un subside de 380 151 F a néanmoins pu être acquis.

Ce commissaire a par ailleurs relevé le fait que pour un village qui compte environ 500 habitants, l'investissement consenti paraît disproportionné et qu'il n'était vraisemblablement pas prioritaire. De même, il a indiqué que des mesures avaient déjà été prises afin d'assurer une meilleure gestion des déchets aux périodes sensibles.

Réalisé entre 2007 et 2008, ce raccordement a permis de supprimer une petite STEP – qui déversait ses eaux dans le ruisseau des Charmilles –

laquelle n'était absolument pas capable d'assurer une épuration efficace notamment en période de vendanges.

Les eaux sont maintenant acheminées sur le site de l'usine Firmenich – qui dispose de deux installations d'épuration – ce qui permet de faire face aux situations de charges organiques importantes aux périodes de vendanges.

S'agissant du dépassement de crédit, un commissaire PDC relève que la règle veut qu'ils soient formellement annoncés à la Commission des travaux.

Il lui est répondu que telle est effectivement la norme légale mais que c'est certainement en raison du suivi des projets et des réorganisations internes à l'administration que l'information n'aurait pas été acheminée.

En conclusion de la discussion, le président a fait procéder au vote de prise en considération, lequel fut acquis à l'unanimité.

Il en fut de même pour le 2^e débat.

En 3^e débat, le vote final a été le suivant :

Pour : 13 soit 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG

Contre : –

Abstention : 2 soit 2 UDC

La commission a par ailleurs décidé de classer le traitement de ce projet de loi en catégorie III – débat accéléré.

Dès lors, les membres de la Commission des travaux vous recommandent, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver le présent projet de loi et vous en remercient.

Projet de loi (10404)

de boucllement de la loi n° 7659 ouvrant un crédit de construction pour le raccordement des eaux usées du village de Dardagny sur la station d'épuration de La Plaine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi n° 7659 du 26 septembre 1997, d'un montant de 3 378 200 F, se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	3 378 200 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	4 783 238 F
• dépassement	1 405 038 F

Art. 2 Subvention fédérale

Lors de l'ouverture du crédit de construction aucune subvention fédérale n'avait été prévue. Néanmoins, un subside de 380 151 F a été versé.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.